



AVIS AUX CERCLES 2022 / N°23

DH/EL

Bruxelles, le 14 juillet 2022

1. COMMUNIQUES DE LA LBFA

- 1.1. Louvain-La-Neuve – demandes d'organisations
- 1.2. Calendrier Hiver – encodage des demandes d'organisation 22-23
- 1.3. Fermeture des Bureaux LBFA le 22/07/2022
- 1.4. Désaffiliation d'initiative – septembre 2022

1. COMMUNIQUES DE LA LBFA

1.1. Louvain-La-Neuve – demandes d'organisations

Les clubs peuvent dès à présent renvoyer leur demande d'organisation dans le Hall indoor de Louvain La Neuve ; date limite pour la rentrée du formulaire de demande, le 16/08/2022.

Ci-joint, vous trouverez

- a) Le contrat de location
- b) Le formulaire de demande d'organisation

Veuillez être attentifs au calendrier indoor (publié sur notre site) et à respecter les ordres de priorité :

- a. Championnats de Belgique et LBFA
- b. Championnats provinciaux
- c. Compétitions internationales
- d. Compétitions de cercles affiliés
- e. Autres compétitions

La LBFA communiquera les attributions de compétitions pour le 24/08/2022 au plus tard.

1.2. Calendrier Hiver – encodage des demandes d'organisation 22-23

Les clubs sont invités à encoder leurs demandes d'organisation indoor et cross 2022-2023 via **L'EXTRANET LBFA FEDINSIDE**.

Merci de respecter le planning suivant :

- Les clubs encodent leurs demandes d'organisation **du 16/07/2022 au 04/09/2022**.

Attention : les éventuelles compétitions organisées à Louvain-La-Neuve ne doivent être encodées qu'après l'accord de la LBFA.

Important :

**Encoder les coordonnées de contact du directeur et secrétaire de réunion
(pour rappel, le directeur de réunion doit être en possession d'un diplôme d'officiel !)**

- Discussion et validation du calendrier provincial au sein des comités provinciaux. Les comités provinciaux transmettent, **avant le 19/09/2022**, au secrétariat de la LBFA les corrections à effectuer.

La LBFA attire l'attention des clubs et comités provinciaux sur l'importance de tenir le planning repris ci-dessus.

Pour tout renseignement complémentaire ou difficulté, vous pouvez contacter Evelyne Larose au 02/474.72.08 ou Gaël Collin au 02/474.72.05.

1.3. Fermeture des Bureaux LBFA le 22/07/2022

Merci de bien vouloir noter que les bureaux de la LBFA seront fermés le vendredi 22 juillet 2022.

1.4. Désaffiliation d'initiative – septembre 2022

Les cercles sont invités à communiquer à leurs affiliés la procédure de désaffiliation suivant les articles suivant du ROI, 6.2.4 /6.2.4.1 – 6.2.4.2, applicable du 1^{er} au 30 septembre 2022.

En annexes, la procédure et deux lettres « type ».

Ces informations sont également disponibles sur le site de la LBFA dans l'onglet « clubs »- « Désaffiliations ».